

**Séance ordinaire de la Ville de Plessisville, tenue ce 16^e jour du
mois de janvier 2023 à 20 h, au lieu ordinaire des séances du conseil**

Voici le résumé de l'ordre du jour de cette réunion

- 1 Liste des activités du mois
- 2 Adoption du procès-verbal
- 3 Ratification des comptes
- 4 Rapport de la directrice générale
- 5 Dépôt de documents

VIE CITOYENNE

- 6 Subventions organismes accrédités
- 7 Subvention Relais pour la vie 2023
- 8 Subvention à Dek hockey Plessisville inc. - poursuite du projet d'aménagement au parc sportif
- 9 Subvention et partenariat avec le Mont Apic
- 10 Demande de prolongation - Programme de soutien aux politiques familiales municipales (MADA)
- 11 Entente de réciprocité avec Princeville (loisirs)
- 12 Permis d'alcool - marathon et demi-marathon Club de ski de fond la Loutre

DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 13 Acceptation définitive travaux d'infrastructures routières 2021
- 14 Constitution d'un Conseil local du patrimoine (CLP)
- 15 Demande de démolition - 1641-1643 avenue St-Louis
- 16 Demande de dérogation mineure - 2344 avenue Guy
- 17 Appel d'offres - travaux de réaménagement de la devanture et de l'éclairage architectural de l'Hôtel de Ville
- 18 Octroi contrat - Service professionnel en ingénierie Bouclage de l'aqueduc Parc industriel
- 19 Travaux dans les emprises du MTQ

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

- 20 Appropriation de fonds - disposition des boues et prêt CPIZP
- 21 Appropriation de fonds - compteurs d'eau
- 22 Emprunt temporaire - travaux de réhabilitation des rues Saint-Calixte, Dionne et avenue Grenier et rue Saint-Paul et avenue Saint-Louis
- 23 Délégation aux Assises de l'UMQ
- 24 Révision périodique pour exemption taxes foncières – Centre d'action bénévole de L'Érable (CABÉ)
- 25 Reconduction de l'entente relative à la gestion documentaire
- 26 Vente d'un terrain dans le parc industriel à Immeubles Fruit d'Or inc.
- 27 Bail et entente de relocalisation avec les Scouts
- 28 Adoption des règlements 1826 à 1829

Avertissement au lecteur

Ce résumé de l'ordre du jour de la séance du conseil peut être modifié en tout temps, sans préavis, et aucune mise à jour ne sera effectuée sur le site Internet de la municipalité ou au babillard de l'hôtel de ville avant la tenue de la séance.